



Compte-rendu du conseil municipal Du Jeudi 8 septembre 2022

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 13

Nombre de voix délibératives : 13

1. **Désignation du secrétaire de séance (délibération N°53/2022) :**

Mme DARDAINE a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre



2. **Approbation du compte-rendu précédent (délibération N°54/2022) :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 07 juillet 2022.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

3. **Subvention auprès du Grand Belfort : amélioration de l'éclairage public (délibération N°55/2022)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la demande de subvention relatif à l'amélioration de l'éclairage de certaines rues du village auprès du Conseil départemental n'a pas obtenu une réponse positive.

Monsieur le Maire propose de demander une d'aide financière supplémentaire auprès du Grand Belfort dans le cadre des fonds d'aide aux communes. La montant de la première demande d'aide s'élevait également à 1154€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Grand Belfort pour l'amélioration de l'éclairage des rues communales. Cette demande complètera la somme de 1154€ déjà octroyée par le Grand Belfort.
- Le coût réel des travaux s'élève à 4 616 € HT soit 5 539.20 € TTC. Les Etablissements BAUMGARTNER sont retenus pour ce projet.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.



Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
4 616€	Grand Belfort obtenue	1154 €	25 %
4616€	Grand Belfort sollicitée	1 154 €	25%
4 616€	Apport commune	2 308 €	50%

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Restauration scolaire :

Suite à l'augmentation du tarif du repas de notre prestataire, Monsieur le Maire propose les solutions suivantes :

- rester à 5 composants avec augmentation des tarifs répercutée sur les familles

ou

- passer à 4 composants pour maintenir le tarif précédent : permettrait d'éviter le gaspillage et pas d'augmentation des tarifs.

Une semaine d'essai à 4 composants est prévu prochainement.



5. Point sur le centre aéré de juillet

Monsieur le Maire explique que le centre de loisirs du mois de juillet s'est très bien passé. En moyenne 45 enfants par jour ont fréquenté le centre encadré par Marion (la responsable) et les animateurs : Karine, Elisa, Blandine, Alois, et Flavie. Le thème « nos héros sortent des écrans » a été très apprécié par les enfants.

Par contre, des enfants de Vézelois ont été refusés suite à un manque de places car les inscriptions étaient trop tardives. Pour rappel, les familles de Vézelois sont prioritaires et disposent de 15 jours pour inscrire leurs enfants avant l'ouverture des inscriptions aux familles extérieures.

6. Point sur le personnel

Suite aux mouvements du personnel au périscolaire, Monsieur le Maire effectue une présentation de l'équipe. L'organigramme sera sur le site internet de la commune.

7. Cimetière :

- Achat de cases et cavurnes :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir des cases au columbarium car il n'en reste plus de disponible et de mettre en place des cavurnes. Ainsi, il donne lecture des différentes offres en sa possession. Le choix des membres du conseil se porte sur la proposition de la marbrerie HOFFART pour un montant de 13 033.33 € HT soit 15640 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide d'acquérir 2 groupes de 4 cases au columbarium et 16 cavurnes.

Décide de retenir la proposition de la marbrerie HOFFART pour un montant de 13 033.33€ HT soit 15 640 € TTC.



Ouvre les crédits pour un montant de 15 640 € TTC au chapitre 21, article 21316.
Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
13 033.33€	Grand Belfort	6 516.66€	50%
13 033.33€	Apport commune	6 516.67€	50%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

- Subvention auprès du Grand Belfort « Fonds d'aides aux communes »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir des cases au columbarium car il n'en reste plus de disponible et de mettre en place des cavurnes pour un montant de 13 033.33€ HT soit 15 640 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière auprès du GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aides aux communes ». Le coût réel des travaux s'élève à 13 033.33€ HT soit 15 640 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir aux fonds d'aides aux communes pour un montant de 6 516.66 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
13 033.33€	Grand Belfort	6 516.66€	50%
13 033.33€	Apport commune	6 516.67€	50%

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

8. **Contrat d'assurance relatif à l'inaptitude des agents à exercer leur fonction :**

Le Maire expose au conseil municipal un rapport présentant une initiative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale proposant aux collectivités et établissements intéressés de tenir un groupement de commandes permettant l'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions.



En vertu des dispositions de l'article L 826-2 du code général de la fonction publique, les agents publics inaptes à l'exercice de leurs fonctions ont droit à une Période de Préparation au Reclassement (PPR), avec maintien du traitement, pendant une durée maximale d'un an avec prolongation possible de 3 mois.

Cette période doit permettre à la collectivité et à l'agent, avec le concours du centre de gestion de la fonction publique territoriale et d'autres partenaires le cas échéant, de rechercher toutes les solutions disponibles pour faciliter un reclassement : par exemple des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur d'autres postes.

Un décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions organise ce régime.

Quel que soit l'intérêt qu'on lui accorde, la période de préparation au reclassement représente un coût pour l'employeur qui n'est compensé par aucun dispositif en vigueur.

Ce groupement de commandes est donc destiné à permettre au centre de gestion de procéder à une consultation dans le but d'obtenir une solution idoine.

- La passation d'un marché de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le compte des communes et EPCI ayant mandaté le centre de Gestion ;

- La Gestions des relations avec l'(es) assureur(s) sélectionné(s).

L'intérêt d'un tel groupement est indéniable. Il permettra la valorisation de ce nouvel outil de ressources humaines pour les employeurs publics en en minimisant le coût par l'assurance.



De plus, l'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant, l'adhésion finale nécessitant une nouvelle intervention de l'assemblée délibérante.

La commune reste donc libre de faire autrement si elle trouve mieux ailleurs.

Le Maire invite donc le conseil municipal à mandater le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce groupement de commandes.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions ;
- D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

9. **Point sur les travaux :**

Voirie : Travaux reportés au 19 septembre 2022

- busage rue de Danjoutin
- réfection trottoir au niveau du 377 rue de Danjoutin
- réfection enrobé rue du Lieutenant Muller
- réfection rue du Marchut



Chauffage école et La Vézeloise :

- Les travaux sont en cours de finalisation. Les travaux se sont bien déroulés.

10. **Point sur la Forêt**

- Les ventes : Parcelle 7 en limite de Chèvremont est vendue et la parcelle 8RL est en vente.
- Les travaux : L'affouage s'est bien passé.

11. **Questions diverses :**

- La Fédération de Chasse 90 souhaite occuper La Vézeloise le 5 novembre 2022.
- Organisation des manifestations pour octobre « Rose » par le CCAS
- Discussions à propos des repas des anciens et des colis de Noël.

La séance est levée à 22H15.